2024DDP58 - VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES CERISIERS » ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DE LA SALLE DES FETES « BELIN D'ESNAMBUC » RUE JACQUES ANQUETIL A ALLOUVILLE BELLEFOSSE

IDENTIFICATION DES ACHETEURS :

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LOGEAL IMMOBILIERE ET LA COMMUNE D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.
5, Rue Saint Pierre - BP 158 - 76194 YVETOT CEDEX

COMMUNE D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE
Place Paul Levieux 76190 Allouville-Bellefosse

Conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, LOGEAL IMMOBILIERE et la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE ont constitué un groupement de commandes, afin de passer un marché public.
Ce groupement de commande est coordonné par LOGEAL IMMOBILIERE.

1- RAPPEL DE LA PROCEDURE :

Mode de passation : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019.

Support de publication : **Marchés sécurisés**
Site internet LOGEAL
Marchés Online

Décomposition en lots:
Le marché est non alloti.

LOGÉAL IMMOBILIERE et la commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE ont décidé de procéder simultanément à la viabilisation du lotissement « Les Cerisiers » et l'aménagement d'un espace public de la salle des fêtes « Belin d'Esnambuc ».
En effet, en raison de la nature commune des travaux envisagés et de la proximité géographique des opérations menées, la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE et LOGÉAL IMMOBILIERE ont décidé de réaliser l'opération en co-maîtrise d'ouvrage et de désigner LOGÉAL IMMOBILIERE en tant que maître d'ouvrage pour l'aménagement d'un espace public.
Par conséquent, le présent marché n'est pas alloti mais, pour autant, les travaux seront répartis financièrement entre les deux Maîtres d'Ouvrages via deux Actes d'Engagement :
-un Acte d'Engagement pour LOGEAL IMMOBILIERE concernant les travaux pour viabilisation du lotissement « Les Cerisiers »
- un Acte d'Engagement pour la Commune d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE concernant la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace public de la salle des fêtes « BELIN D'ESNAMBUC »

Modalité de dévolution des travaux :
Les travaux seront attribués en marchés séparés par lot. Le marché fait l'objet d'un lot unique.

La présente consultation a été lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES (article R.2151-9 du code de la commande publique)**

De même, les variantes facultatives n'étaient pas autorisées dans le cadre du présent marché.

2- ENTREPRISE RETENUE :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EUROS HT		Date notification d'attribution
		PART LOGEAL IMMOBILIERE	PART COMMUNE ALLOUVILLE BELLEFOSSE	
UNIQUE	**RAMERY**	**470 380.87 €**	**39 523.25 €**	**17/03/2025**

Date d'envoi à la publication : 25 AVRIL 2025